



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARLES-LES-MINES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

SÉANCE DU 17 MARS 2025



Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie de MARLES-LES-MINES, le lundi 17 mars 2025, à 15 heures 30, sous la Présidence de Madame Karine DERUELLE, Maire, en suite de convocation en date du 13 mars 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présent(e)s à l'appel : Mme DERUELLE Karine, Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, Mme GOZET-KONIECZNY Annette, Mme BACHELET Véronique, Mme LERICHE-CRETON Martine, M. CADET Alain, Mme MASSEMIN Arielle, M. BART Jean-Pierre.

Étaient absent(e)s représenté(e)s : Mme SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie (pouvoir donnée à Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine), Mme DELPLACE Irène (pouvoir donné à Mme DERUELLE Karine).

Étaient absent(e)s non représenté(e)s : Mme VANNECKE Aurélie, M. SZCZEPANIAK Henri, M. THERETZ Christian.

Soit 8 présents, 5 absents excusés, dont 2 procurations, soit 10 votants. Madame la Présidente ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Madame COUVILLERS Sandrine, Vice-présidente, est désignée secrétaire de séance. Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 18 novembre 2024 est adopté sans observation.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 17.03.25.02.
PUBLIÉE LE 19 MARS 2025

DU 17 MARS 2025

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EHPAD DU BON AIR PORTEUR DU CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIAL (CRT)

Madame la Présidente expose que la mission de Centre de Ressources Territorial (CRT) a été consacrée par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022. Cette mission vise à permettre aux personnes âgées, en perte d'autonomie, de vieillir chez elles le plus longtemps possible avec un accompagnement renforcé à domicile, lorsque l'aide classique n'est plus suffisante. Il s'agit de développer une alternative à l'entrée en établissement. Cette mission comporte deux modalités d'intervention, qui sont toutes deux menées conjointement par le centre de ressources territorial :

- Volet 1 - Une mission d'appui aux professionnels du territoire (formation des professionnels, appui administratif et logistique, mise à disposition de compétences et ressources gérontologiques, gériatriques et de ressources et équipements spécialisés ou de locaux adaptés) ;
- Volet 2 - Une mission d'accompagnement renforcé pour des personnes âgées en perte d'autonomie nécessitant un accompagnement à domicile plus intensif, en alternative à l'EHPAD.

Madame la Présidente expose que la présente convention s'applique à définir l'articulation entre l'EHPAD du Bon Air, porteur de la mission de centre de ressources territorial et le CCAS de Marles-les-Mines, dans le cadre du volet 1 du centre de ressources territorial, comme dans celui du volet 2 relatif à l'accompagnement renforcé à domicile.

Madame la Présidente expose qu'il y a lieu de signer la convention correspondante avec le Centre de Ressources Territorial Béthune Bruay (CRT).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDÉRANT que le CCAS a pour mission d'apporter un soutien et un accompagnement aux personnes âgées, dépendantes ou en perte d'autonomie ;

CONSIDÉRANT que le Centre de Ressources Territorial Béthune Bruay (CRT) a pour mission de permettre aux personnes âgées, en perte d'autonomie, de vieillir chez elles le plus longtemps possible avec un accompagnement renforcé à domicile, lorsque l'aide classique n'est plus suffisante.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de sa Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention correspondante et les documents s'y rapportant.

La Présidente, soussignée, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil d'administration du CCAS du 17 mars 2025 a été, le 19 mars 2025, publiée sur le site internet de la commune, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente du C.C.A.S.,

Karine DERUELLE

Centre Communal
d'Action Sociale
62540 MARLES-LES-MINES

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Marles-les-Mines, le 19 mars 2025

La Présidente du C.C.A.S.,

Karine DERUELLE